



Communauté de Communes
YONNE NORD

Marché n°2026-04 – Analyse de la vulnérabilité du territoire communautaire

***Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du territoire
pour les activités économiques, les infrastructures et les réseaux***

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

*Marché de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée en application
des articles L2123-1, R2123-1 et suivants du code de la commande publique*

Acheteur public :

Communauté de communes Yonne Nord

52 Faubourg de Villeperrot

89140 Pont-sur-Yonne

Tel : 03.86.67.99.00

<https://yonne-nord.fr/>

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président de la Communauté de communes Yonne Nord

Date limite de remise des offres :

Vendredi 25 septembre 2026 – 12h00

Table des matières

1. Objet du marché.....	3
2. Contexte	3
2.1. Bassin versant de l'Yonne.....	3
2.2. Crues de l'Yonne.....	3
2.3. Nature du risque.....	4
2.4. Les démarches de gestion à l'échelle du bassin versant	4
2.5. Périmètre de l'étude	5
2.6. Objectif de la prestation.....	7
3. Contenu de la mission	8
3.1. Phase 1 : Analyse des aléas du territoire	8
3.2. Phase 2 : Identification des enjeux exposés.....	8
3.3. Phase 3 : Evaluation de la vulnérabilité.....	9
3.4. Phase 4 : Construction d'une stratégie d'intervention avec les acteurs du territoire	10
4. Réunions et pilotage.....	10
4.1. Interlocuteurs pour le suivi des études	10
4.2. Réunions.....	11
4.3. Comité de pilotage (COPIL)	11
5. Livrables.....	12
5.1. Phases 1 à 3	12
5.2. Phase 4	13
5.3. Formats.....	13
6. Délais d'exécution	14
7. Compétences attendues	14
8. Données fournies par le maître d'ouvrage.....	14
9. Droits de propriété intellectuelle	14
ANNEXES.....	15

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation de diagnostics pour connaître l'exposition actuelle des biens, équipements, activités et réseaux exposés au risque d'inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial ou remontée de nappe puis de définir la stratégie adéquate pour réduire la vulnérabilité par des mesures appropriées.

La mission est exécutée conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles (CCAG-PI) en vigueur, sauf dérogations précisées.

Le titulaire intervient pour le compte du pouvoir adjudicateur afin :

- d'identifier les aléas et enjeux exposés ;
- d'évaluer les niveaux de vulnérabilité ;
- de proposer des mesures de réduction du risque ;
- d'établir un programme hiérarchisé d'actions et d'investissements.

2. Contexte

2.1. Bassin versant de l'Yonne

L'Yonne est une rivière s'écoulant principalement au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté et qui a donné son nom au département de l'Yonne. Le bassin versant de l'Yonne, s'appuie à l'Est sur les massifs granitiques du Morvan aux pentes fortes. En partie basse, à l'aval d'Auxerre, l'Yonne draine les plaines perméables de la Champagne.

La longueur du cours de l'Yonne de sa source dans le Morvan, au Mont Preneley sur la commune de Glux-en-Glenne dans la Nièvre, à sa confluence avec la Seine à Montereau-Fault-Yonne en Seine-et-Marne, est de 215 km. Son bassin versant, à Courlon-sur-Yonne, s'étend sur 10 836 km².

Au sein du bassin versant de l'Yonne, la Communauté de communes Yonne Nord (CCYN) représente un bassin de 295 km² parcouru par deux cours d'eau permanents principaux : l'Yonne et l'Oreuse de longueurs respectives de 28,5 km et 31 km.

2.2. Crues de l'Yonne

Les crues de l'Yonne peuvent être caractérisées précisément à l'aide de nombreuses informations historiques (la première crue relatée par les historiens date de l'an 583) et de données hydrométriques récentes (actuellement, deux stations de mesures, en amont de la CCYN à Sens et au sein de la CCYN à Pont-sur-Yonne).

La superficie du bassin versant drainée par l'Yonne sur le secteur concerné par le PPRI est de l'ordre de 10000 km². Le bassin versant de l'Yonne a subi une dizaine de crues historiques depuis la crue centennale de 1910 (janvier 1910, décembre 1910, janvier 1924, janvier 1955, janvier 1982, avril 1998, mars 2001, mais 2013, juin 2016 et janvier 2018). Ces crues sont soit :

- des crues hivernales succédant à plusieurs événements de pluie/neige ayant préalablement saturé les sols,
- des crues printanières générées par des pluies très intenses.

L'amplitude de ces crues est notamment renforcée par la concomitance ou quasi-concomitance des pointes de crues aux confluences entre l'Yonne et ses affluents. Les événements passés montrent également que le bassin est très sensible aux inondations par ruissellement consécutive à des orages localisés du printemps à l'automne.

Les crues hivernales de l'Yonne sont toutefois très longues. Ainsi, à titre d'exemple, pour la crue de 1910, le limnigramme à Sens montre que la durée de la crue a été de 18 jours avec un paroxysme de la crue ayant duré plusieurs heures. La montée des eaux a duré 4 jours. Les niveaux d'eau de cette crue de référence (débit de 1100 m³ /s) s'écoulant dans la vallée actuelle ont été déterminés à l'aide des laisses de crues de la crue de 1910 (des marques ont été gravées sur les ponts et les écluses) et de calculs hydrauliques.

Plusieurs barrages ont été construits sur le bassin versant de l'Yonne. Toutefois, leur potentiel d'écrêtement des débits sur le territoire communautaire est quasiment nul pour les fortes crues comme 1910.

L'analyse hydrologique des données disponibles montre que la crue de janvier 1910 est la plus forte crue vécue depuis 1876 et que sa période de retour est de 120 ans. A ce titre, elle constitue la crue de référence du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de l'Yonne pour la détermination du risque inondation. A noter que ce plan est en cours de révision.

Une station débitmétrique est présente à Pont-sur-Yonne. Elle est utilisée sur la plateforme Vigicrue et renseigne sur les crues historiques de l'Yonne. Ainsi, trois cotes de crues sont référencées :

- Crue du 4 juin 2016 à 2,23 m,
- Crue du 26 janvier 2018 à 2,57 m,
- Crue du 5 avril 2024 à 2,15 m.

2.3. Nature du risque

Le phénomène naturel considéré est une inondation fluviale d'un cours d'eau important. La montée des eaux sera donc suffisamment lente pour permettre l'évacuation des sites inondés (4 jours en 1910 avant le paroxysme de la crue). Le corollaire de cette lenteur de la crue sera l'inondation des terrains vulnérables pendant 2 à 15 jours.

Dans la vallée, les hauteurs de submersion seront par endroit importantes (elles pourront être comprises entre 1 et 2 m). L'ordre de grandeur des vitesses d'écoulement dans les zones actives est de 0,5 m/s.

Le lit mineur de l'Yonne évacue l'essentiel du débit de la crue (60 à 80 % du débit total). Cette forte capacité hydraulique s'explique par les travaux réalisés pour rendre le cours d'eau navigable. Ainsi, dans le lit mineur de l'Yonne et en bordure immédiate de ce dernier, les vitesses d'écoulements seront beaucoup plus élevées que dans la vallée.

2.4. Les démarches de gestion à l'échelle du bassin versant

Sur le bassin versant de l'Yonne, la problématique des inondations est connue. En 2012, le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie a reconnu le Territoire à Risques importants d'Inondation (TRI) de l'Auxerrois, débutant une coordination des pouvoirs publics. Par la suite, en 2016, en réponse à la crue majeure de juin, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) autour du TRI de l'Auxerrois a été adoptée.

Depuis 2019, une démarche de programmation est en cours. Ainsi, de 2019 à 2022, un **Programme d'Etudes Préalables (PEP)** du bassin de l'Yonne a été élaboré. Ce PEP a été mis en œuvre de 2022 à 2026. Il a permis d'affiner le diagnostic du territoire et d'apporter les connaissances nécessaires à la réalisation du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**. Ce document concrétise la stratégie de prévention des inondations dans une feuille de route constituée notamment de travaux et d'actions de sensibilisation.

La labellisation du PAPI est prévue en 2026, pour une mise en œuvre des actions sur la période 2027-2032. Il rassemble 26 maîtres d'ouvrages dont la Communauté de communes Yonne Nord dans le cadre de la compétence **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations (**GEMAPI**).

Le PAPI s'articule autour de sept axes :

- Axe 1 – Améliorer la connaissance et la conscience du risque
- Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 – Alerte et gestion de crise
- Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Axe 6 – Gestion des écoulements
- Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Dans le cadre de cette contractualisation avec l'Etat, la CCYN s'est portée maître d'ouvrage pour six actions au sein des axes n°1, 3, 5 et 6. Pour l'axe 5, réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, la collectivité doit réaliser un diagnostic de vulnérabilité des activités économiques, infrastructures et réseaux à l'échelle de son territoire (Fiche action n°5.9 disponible en annexe du présent document).

2.5. Périmètre de l'étude

Le périmètre d'étude est celui de la Communauté de communes Yonne Nord (CCYN) dont le territoire est présenté sur la carte en page suivante. La collectivité est dotée de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Elle est constituée des 23 communes suivantes :

- En rive droite de l'Yonne : Perceneige, Pailly, Plessis-Saint-Jean, Compigny, Thorigny-sur-Oreuse, la Chapelle-sur-Oreuse, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Michery, Sergines, Serbonnes, Courlon-sur-Yonne et Vinneuf.
- En rive gauche de l'Yonne : Villenavotte, Villeperrot, Saint-Sérotin, Pont-sur-Yonne, Villemanoche, Champigny, Chaumont, Villeblevin et Villeneuve-la-Guyard.

Le territoire communautaire est exposé à des phénomènes d'inondation par débordement de l'Yonne ou par des phénomènes de ruissellement et de remontées de nappes.

Les enjeux étudiés sont :

- les bâtiments publics et/ou privés concernés ;
- le patrimoine ;
- les activités stratégiques ;
- les zones urbanisées ;
- les équipements publics ;
- les infrastructures (transports) et réseaux (gaz, électricité, eau, ...) ;
- les secteurs agricoles et économiques sensibles ;
- les secteurs identifiés comme vulnérables (ERP, bâtiments scolaires, ...).

La Communauté de Communes
YONNE NORD

Echelle 1 / 100 (K6)



Figure 1 : Cartographie de la Communauté de communes Yonne Nord

Le titulaire prendra en compte l'ensemble des documents disponibles, notamment :

- des documents réglementaires existants (PPRI, PAPI, PCS) ;
- des études antérieures notamment sur les phénomènes de ruissellement ;
- de l'analyse du territoire réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Communauté de communes Yonne Nord ;
- des données topographiques disponibles et cartographies des aléas ;
- des retours d'expérience d'événements historiques recensés ;
- des contraintes d'aménagement du territoire (PLU/PLUi).

2.6. Objectif de la prestation

Par ce diagnostic, la collectivité souhaite améliorer sa connaissance de l'exposition actuelle de son territoire, notamment des secteurs en zone inondable, afin de définir la stratégie adéquate pour réduire la vulnérabilité par des mesures appropriées.

Le territoire communautaire est soumis au risque inondation par débordement de l'Yonne. Parmi les 23 communes composant la collectivité, 15 sont concernées par le Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Yonne (PPRI Yonne). La commune de Pont-sur-Yonne est également soumise à un PPR lié au risque de ruissellement.

Les inondations resteront, et ce malgré les actions de réduction de l'aléa programmée par la CCYN, une problématique importante sur le bassin. La collectivité a pris le parti de ne pas sur-protéger les zones habitées grâce à de gros ouvrages de protection et de retourner vers un fonctionnement plus naturel du cours d'eau en ré-ouvrant des zones naturelles d'expansion de crues et en redonnant de l'espace au cours d'eau. Face à ces choix, il apparaît nécessaire de mieux connaître la vulnérabilité des biens et des personnes. Il est important que la population ait conscience du risque et qu'elle soit au préparée au maximum. Ces diagnostics doivent permettre de cibler les points faibles et de trouver des solutions qui permettront de limiter les dégâts.

Les objectifs de la CCYN, dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI du Bassin de l'Yonne, sont les suivants :

- apporter une réponse opérationnelle en réduisant à court, moyen et long terme la vulnérabilité de son territoire face aux inondations,
- aider les acteurs économiques et la population de son territoire à se préparer pour faire face à une éventuelle inondation et à aménager les bâtiments de façon à limiter les dégâts potentiels,
- Intégrer, in fine, la gestion des inondations dans leur projet de développement territorial, multithématiques, via une démarche pérenne globale de prévention de ce risque à l'échelle de leur bassin de vie et du bassin versant,
- sensibiliser les équipes techniques et les élus à la problématique de la gestion des inondations ainsi que les acteurs concernés au respect de la réglementation liée à l'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Une étude pour la réalisation d'avant-projets de travaux de réduction du risque inondation par ruissellement est conduite en parallèle. Le maître d'ouvrage transmettra au titulaire les coordonnées du prestataire de cette mission afin qu'un partage des connaissances et des données soit réalisé. L'objectif étant d'améliorer les précisions des deux études.

3. Contenu de la mission

La prestation s'articulera en plusieurs phases :

- Analyse des aléas,
- Identification des enjeux exposés,
- Evaluation de la vulnérabilité,
- Construction d'une stratégie d'intervention avec les acteurs du territoire.

3.1. Phase 1 : Analyse des aléas du territoire

La CCYN transmettra les données qu'elle possède au titulaire. Toutefois, il est attendu du titulaire qu'il complète ses connaissances par la réalisation d'un recueil bibliographique. Ainsi, il récupérera les données manquantes auprès des services de l'Etat, des communes, des acteurs de l'eau, des opérateurs économiques, des gestionnaires de réseaux et des chambres consulaires.

A l'issue de l'acquisition de ces données, le titulaire réalisera une synthèse des aléas et un zonage en quatre gradations du territoire en fonction de l'importance des risques associés aux aléas présents : absence d'aléas (blancs), faible aléa (jaune), aléa moyen (orange) et fort aléa (rouge).

L'aléa principal est l'inondation avec les débordements de l'Yonne, mais le ruissellement et les phénomènes de remontées de nappes constituent des risques non négligeables. Il est ainsi attendu des cartes aux échelles de chaque commune et de l'intercommunalité ainsi qu'un rapport de synthèse.

Le dossier cartographique d'une entité (commune ou Communauté de communes) comprendra :

- une carte globale recoupant l'ensemble des aléas
- une carte de l'aléa inondation,
- une carte de l'aléa ruissellement,
- une carte du phénomène de remontée de nappes.

Ces cartographies seront transmises aux formats PNG et PDF. Les zonages devront également être fournis dans un format compatible avec le Système d'Information Géographique (SIG) Qgis.

3.2. Phase 2 : Identification des enjeux exposés

Pour cette deuxième partie, le titulaire étudiera les enjeux du territoire exposés aux aléas. Ces enjeux sont à la fois économiques, patrimoniaux et sociétaux. Ils comprennent également les infrastructures et les réseaux. Ainsi le titulaire recensera :

- les habitations (individuels, collectifs),
- les établissements recevant du public (scolaires, restauration, EPHAD et assimilés, ...),
- les bâtiments publics (dont le patrimoine),
- les infrastructures sensibles,
- les réseaux techniques (gaz, électricité, eau, téléphonie, ...),
- les infrastructures de transports et de circulation,
- les activités économiques exposées.

Les activités économiques seront différenciées entre les commerces, les industries/usines et les exploitations agricoles dont les locaux. Concernant les bâtiments publics, une différenciation sera faite entre les bâtiments liés au patrimoine et le reste des bâtis. Les réseaux et infrastructures seront divisés entre les axes de communication (transport, téléphonie, ...) et les divers types d'énergies (gaz, eau, ...).

Les livrables attendus sont les mêmes que pour la phase 1 (synthèse et cartographies).

3.3. Phase 3 : Evaluation de la vulnérabilité

Cette troisième phase constituera le croisement des enjeux avec les aléas du territoire. L'évaluation confrontera les enjeux présents avec les prescriptions existantes des PPRI. Il ressortira de ces analyses une synthèse et des cartes présentant la vulnérabilité de la population et des infrastructures.

La réalisation des diagnostics de territoires peut s'appréhender selon deux méthodes définies par l'État, le référentiel national de vulnérabilité (CEREMA-DRIEE-IAUIDF), et la méthode REVITER (DREAL Rhône-Alpes-Auvergne). Le prestataire de l'étude s'inspirera donc de ces deux documents cadres pour bâtir sa réponse.

Le titulaire du marché précisera la méthodologie adaptée aux attentes du territoire qu'il compte mettre en œuvre et la soumettra, pour validation, au comité de pilotage de l'étude

Dans son diagnostic, le titulaire intégrera notamment :

- la vulnérabilité humaine ;
- la vulnérabilité des bâtiments ;
- la vulnérabilité des équipements ;
- la vulnérabilité fonctionnelle ;
- la vulnérabilité économique ;
- la continuité d'activité.

L'analyse précisera :

- les niveaux d'exposition
 - o pour les inondations par débordement : crues biennale, décennale et centennale (1910) ;
 - o pour les ruissellements : précipitations ininterrompues sur une longue durée, précipitations importantes et concentrées type orage.

Le titulaire proposera dans son mémoire de candidature des niveaux d'exposition qu'il juge pertinents pour cette analyse. Le maître d'ouvrage sera décisionnaire des niveaux d'exposition retenus pour la mission.

- les scénarios de dommages ;
- les conséquences potentielles ;
- les délais de remise en service.

Le titulaire pourra utiliser une grille multicritère et proposer une hiérarchisation des risques.

Une fois la vulnérabilité établie, il est attendu du titulaire l'établissement de fiches diagnostics par enjeux (habitations, bâtiments, publics, réseaux, infrastructures, activités économiques, ...). Le titulaire proposera des mesures de réduction les plus pertinentes à mettre en œuvre dans le cadre du futur PAPI complet. Pour chaque mesure, une estimation de son coût sera fournie, ainsi qu'une estimation du coût des dégâts potentiels si cette mesure n'est pas appliquée.

Ces préconisations seront présentées dans des « fiches » qui pourront avoir le format suivant, ou tout autre format que le titulaire jugera plus adapté, sous réserve d'acceptation par la CCYN :

Item	Risque	Préconisations	Coût	Coût dégâts
...	...	...	...	...

Ces propositions seront faites en raisonnant par zones homogènes et échantillonnage (réalisation d'un échantillon de diagnostic-test) selon la typologie des enjeux afin d'apprécier l'opportunité des mesures de réduction de la vulnérabilité identifiées.

Les livrables attendus sont les mêmes que pour la phase 1 (synthèse et cartographies).

3.4. Phase 4 : Construction d'une stratégie d'intervention avec les acteurs du territoire

La dernière phase constitue la construction d'une stratégie d'intervention pour réduire la vulnérabilité à travers une concertation large et continue. Il s'agira d'une phase de concertation avec les acteurs locaux, pour élaborer un programme de réduction de la vulnérabilité en identifiant : les secteurs prioritaires d'intervention, les outils à privilégier, l'organisation, les modalités de partenariat technique/financier et la planification des travaux sous forme de programme d'actions chiffré, hiérarchisé et adapté au contexte économique du territoire.

Pour la construction de cette stratégie, le titulaire sera amené à rencontrer les acteurs du territoire (élus, représentants des activités économiques exposées, collectivités, associations de riverains, ...). Dans son mémoire technique, le titulaire exposera la méthode qu'il propose de mener (réalisation de réunions publiques, rencontres individuelles, questionnaires, enquêtes, ateliers de concertation ...). Il est attendu *a minima* l'organisation de groupes de travail et d'entretiens avec les acteurs concernés et les équipes techniques. Le titulaire fournira des listes des groupes de travail et d'acteurs. Ces listes devront être validées par le comité de suivi avant le début des réunions.

Les réunions devront faire ressortir les perceptions qu'ont les acteurs locaux du terrain et de les impliquer dans la définition des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Le programme d'action sera réaliste, structuré sous l'angle des compétences thématiques pour lesquelles les acteurs interviennent (urbanisme, gestionnaire de réseaux, activités économiques, ...). Il sera assorti d'une estimation financière et d'une fiche détaillée par action ou type d'action et indiquera le(s) axe(s) du PAPI (Axes 1 à 7) auxquels elles se réfèrent afin de faciliter leur intégration dans ce dernier. Chaque action devra préciser son objectif, son niveau de priorité, son coût estimatif, les subventions auxquelles elle peut prétendre (et l'organisme), son calendrier indicatif et son niveau d'efficacité attendu.

Le titulaire proposera ainsi :

- des mesures organisationnelles (recommandation d'exploitation, solution de continuité d'activité, désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales ...) ;
- des mesures de protection des biens, temporaires ou permanentes ;
- des solutions fondées sur la nature (noues, fossés, haies, ...) ;
- des aménagements hydrauliques ;
- des mesures de sensibilisation.

4. Réunions et pilotage

4.1. Interlocuteurs pour le suivi des études

L'interlocuteur privilégié du titulaire pour la réalisation de ses prestations et les aspects administratifs est le technicien rivières de la Communauté de communes Yonne Nord. Ces coordonnées seront transmises au titulaire au lancement de l'étude.

Le titulaire devra désigner au sein de son personnel un interlocuteur unique privilégié. Celui-ci agira en tant que responsable d'affaires.

Le prestataire informera le maître d'ouvrage préalablement à toute intervention sur site dans le cadre de l'exécution des prestations du marché.

4.2. Réunions

Le titulaire participe aux réunions suivantes :

- réunion de lancement ;
- réunions techniques intermédiaires ;
- réunion de restitution ;
- réunion de validation finale.

Les supports de présentation devront être transmis préalablement aux réunions.

Des comptes rendus seront établis par le titulaire dans un délai maximal de cinq jours ouvrés.

4.3. Comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage est responsable de l'approbation de la méthodologie de l'étude, du suivi de son avancement, de l'examen des résultats intermédiaires et de la validation du diagnostic, des orientations et de la stratégie d'intervention. Il sera composé par :

- Le Président de la CCYN
- Le Vice-Président en charge de l'Environnement et des déchets ménagers
- Le Directeur de la CCYN
- Le technicien rivière
- La responsable du service urbanisme de la CCYN
- L'animateur du PAPI (EPTB Seine-Grand-Lacs)
- L'animateur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté (DREAL BFC) ou Unité Interdépartementale Nièvre- Yonne (UD-DREAL 58-89)
- Direction de la DDT89 (Services **SEFREN** (Service Forêt, Risques, Eau et Nature) et **SAAT** (Service Aménagement et Appui aux Territoires)
- Le bureau d'étude titulaire du marché

4.4. Comité technique (COTECH)

Le comité technique est chargé de préciser et approuver la méthodologie technique, mettre à disposition les données nécessaires à l'étude, suivre l'avancement de l'étude, analyser et discuter les résultats intermédiaires, proposer des scénarios et des mesures de réduction de la vulnérabilité et de préparer les éléments soumis au comité de pilotage. Il est composé par :

- Le Directeur de la CCYN
- Le technicien rivière
- La responsable du service urbanisme de la CCYN
- L'Animateur du PAPI (EPTB Seine-Grand-Lacs)
- L'Animateur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté (DREAL BFC) ou Unité Interdépartementale Nièvre- Yonne (UD-DREAL 58-89)

- Direction de la DDT89 (Services **SEFREN** (Service Forêt, Risques, Eau et Nature) et **SAAT** (Service Aménagement et Appui aux Territoires)
- Représentants du SDIS
- Le bureau d'étude titulaire du marché
- Représentants des communes du territoire
- Acteurs du territoire :
 - Chambre de commerce et de l'industrie (ZA Villeneuve-la-Guyard et Pont-sur-Yonne)
 - Chambre d'agriculture ou association agricole
 - Gestionnaires de réseaux d'énergies (gaz, électricité, eau potable, assainissement)
 - Gestionnaires des réseaux de transports (ferroviaire, routier, autoroutier)
 - Gestionnaire des réseaux de communication (téléphonie, fibres optiques, internet)
 - Association de riverains

Les convocations seront préparées et adressées aux membres par la CCYN. L'envoi des documents nécessaires à la préparation des réunions sera adressé par le titulaire à chaque membre 10 jours calendaires avant la tenue de la réunion.

Toute réunion entre le titulaire et les communes ou intercommunalités fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par le titulaire du marché et transmis au technicien rivière de la Communauté de communes Yonne Nord, pour validation dans un délai de 7 jours ouvrés. En l'absence de retour sous 10 jours ouvrés supplémentaires, le compte-rendu est considéré comme validé.

D'autres réunions pourront intervenir en cas de besoin, sur demande du maître d'ouvrage.

Les comptes rendus de réunion sont dressés par le titulaire. La relecture et la diffusion sont réalisées par la CCYN.

5. Livrables

Le titulaire veillera à produire des documents facilitant l'appropriation des résultats par différents publics.

Le rendu d'un livrable est d'abord effectué en version provisoire sous forme numérique modifiable pour validation (format « .doc ») et en format « pdf ». Cette version provisoire doit être compatible avec la suite Microsoft Office LTSC Professionnel Plus 2021 et Adobe Acrobat Reader version 2025. À l'issue de la prise en compte des demandes de corrections, il est transmis en version validée définitive toujours sous format numérique (modifiable et pdf). Les livrables seront remis par le titulaire à l'issue de chaque phase dans un délai maximal de dix jours ouvrés après validation de la version finale par le maître d'ouvrage. Les recueils cartographiques seront imprimés au format adéquat pour une lecture optimale.

A l'issue de chaque phase, l'ensemble des livrables dans leur version finale validée sont imprimés sur papier, reliés, et adressés par le titulaire aux partenaires concernés.

5.1. Phases 1 à 3

Les livrables attendus sont une présentation générale du territoire, une présentation du territoire au regard de la thématique étudiée dans la phase (les aléas, les enjeux ou la vulnérabilité), une analyse de la thématique et des cartographies. La présentation générale du territoire est demandée uniquement pour le rapport de la phase 1. Pour cette même phase, les aléas seront présentés sous la

forme d'une cartographie globale et d'une cartographie par aléa. Ce livrable type sera réalisé à l'échelle intercommunale ainsi que pour chacune des 23 communes.

5.2. Phase 4

Le rapport final comprendra une hiérarchisation des risques, un programme d'actions avec des fiches (précision au paragraphe 3.4), une cartographie des actions ainsi que des annexes techniques nécessaires.

5.3. Formats

Les livrables seront remis en format modifiable (Word, Excel, SIG-Qgis) et en PDF.

Les données cartographiques numériques devront être compatibles avec le logiciel de SIG Qgis. Les cartes seront présentées avec la projection RGF93 (Lambert 93). Les métadonnées et les tables attributaires devront être complètes et à jour. De plus, les cartes produites seront fournies au format .jpeg et .PDF d'une part et .qgz d'autre part. Toutes les couches constitutives doivent être fournies au maître d'ouvrage au format .shp.

Concernant les données SIG, chaque couche de données sera accompagnée d'une fiche de métadonnées descriptive des données, compatible Inspire. Tous les livrables correspondant aux couches d'informations objet des prestations du présent marché, que ces données soient concernées par INSPIRE ou non, sont accompagnés d'une fiche de métadonnées conforme à la directive INSPIRE publiée au JOCE le 25 avril 2007 et respectant les normes ISO 19115. Ainsi, la collectivité pourra dès la réception des prestations SIG, après validation de leur conformité, diffuser le cas échéant ces données numériques.

Le titulaire utilise pour renseigner ces fiches le « guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE » élaboré sous l'égide du Conseil national de l'information géographique et disponible sur le site <http://cnig.gouv.fr>.

Concernant les métadonnées, elles devront contenir :

- La source des données : origine, mode de localisation, éventuellement les retouches qui auraient pu être apportées, l'échelle de saisie (dans le cas de récupération de données auprès d'une source tierce. Il sera bien sûr demandé une vérification des différentes géolocalisations, de procéder à une sélection des objets pour ne conserver que ceux nécessaires à l'étude et de s'assurer de la possibilité de réutiliser les couches reprises (droit d'auteurs).
- Une description de la couche : contenu et attributs des produits vecteur, le système de projection des données géoréférencées, etc.
- L(es) auteur(s) du travail ainsi que les conditions d'utilisation/de diffusion.
- Une description qualitative : actualité des données et la fréquence d'actualisation préconisée, l'exhaustivité, la cohérence topologique, l'emprise géographique des données, la résolution et tout autre élément permettant d'apprécier correctement le niveau d'exactitude et d'actualité des données.
- Les différentes préconisations à l'utilisation des données (échelle, etc.).

Concernant les données et les tables attributaires :

- Les tables attributaires devront être correctement remplies et le plus complètes possibles (en fonction des besoins de l'étude).

- Les données devront être à jour et libres de droit.
- Les représentations géographiques seront correctement géolocalisées (éventuellement travailler à la plus grande échelle possible et la plus cohérente).

Concernant les rendus cartographiques, il sera demandé qu'apparaisse sur les cartes : le logo de la collectivité, le nord, l'échelle (barre ou numérique, en système métrique français), la légende, et la date (en mois et année), les sources et leurs années (en grisé en dehors du cadre de la carte).

Les plans éventuels réalisés sous logiciel de conception 2D-3D et issus du logiciel de modélisation hydraulique seront remis au maître d'ouvrage.

6. Délais d'exécution

Le délai global prévisionnel d'exécution est fixé à 18 mois à compter de la notification du marché. La durée de chaque mission sera définie dans l'ordre de service correspondant à chaque phase.

Le calendrier prévisionnel détaillé sera proposé par le titulaire et validé par le maître d'ouvrage.

7. Compétences attendues

Le titulaire justifiera de compétences en hydrologie et hydraulique, gestion du risque inondation, analyse de vulnérabilité et conduite de diagnostics, urbanisme et aménagement, cartographie (SIG). La concertation étant essentielle pour cette mission, le titulaire devra posséder des compétences dans l'organisation, la conduite et l'animation de réunions.

Afin d'évaluer les compétences du candidat, il est demandé des références similaires récentes (trois dernières années).

8. Données fournies par le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage mettra à disposition les études antérieures, les documents réglementaires applicables ainsi que les données SIG dont il dispose.

9. Droits de propriété intellectuelle

Dès livraison des livrables (numériques ou physiques), ces derniers sont la propriété du maître d'ouvrage.

Le titulaire cède donc au pouvoir adjudicateur, à titre non exclusif les droits d'utilisation, de reproduction, y compris la diffusion sur tous supports, représentation, adaptation et traduction, sur les résultats, pour toute la durée de leur protection par les droits d'auteur et sur tous territoires.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage souhaite faciliter la diffusion des contenus produits dans le cadre de l'exécution du présent marché et permettre leur utilisation à d'autres partenaires ou acteurs engagés dans la problématique de la gestion du risque inondation.

Aussi le maître d'ouvrage proposera au titulaire, qu'avec son accord, ces contenus soient livrés sous licence « Licence Ouverte / Open License » d'Etalab.gouv.fr. www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence

ANNEXES

AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS	 Communauté de Communes YONNE NORD
Fiche action n°5.9 : Analyse de la vulnérabilité à l'échelle du territoire pour les activités économiques, l'habitat, les ERP, les activités agricoles, le patrimoine culturel et les gestionnaires de réseaux	
Objectif : La CC Yonne Nord fixe comme objectif à cette action à mieux connaître l'exposition actuelle des territoires en zone inondable et de définir la stratégie adéquate pour réduire la vulnérabilité à l'échelle des bassins-versants impactant le territoire intercommunal, par des mesures appropriées (parades organisationnelles ou structurelles).	
Description de l'action : En conséquence, l'action se déclinera de la manière suivante : PHASE 1 : Etat des lieux visant à identifier les territoires plus ou moins menacés par les inondations Cette phase comprendra : - La synthèse des enjeux à l'échelle du périmètre du PAPI ; - La réalisation d'un inventaire des enjeux (bâti, habitat, patrimoine, exploitations agricoles, infrastructures de réseaux, ...) par typologie (équipements stratégiques, ERP, entreprises ou commerces, immeubles collectifs, habitat individuel, locaux agricoles, ...) et synthèse des prescriptions des PPRi ; - La détermination de la vulnérabilité et des mesures de réduction les plus pertinentes à mettre en œuvre dans le cadre du futur PAPI complet, en raisonnant par zones homogènes et échantillonnage (établissement de fiches diagnostic type par typologie de bâti, estimation des dommages, réalisation d'un échantillon de diagnostic-test) selon la typologie du bâti afin d'apprécier l'opportunité des mesures de réduction de la vulnérabilité identifiées. PHASE 2 : Stratégie d'intervention De part une concertation large et continue, une réflexion sur une stratégie et la méthodologie pour la mise en œuvre d'opérations programmées de réduction de la vulnérabilité sera conduite. Il s'agira de proposer, en concertation avec les acteurs locaux, les composantes d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité en identifiant : les secteurs prioritaires d'intervention, les outils à privilégier, l'organisation, les modalités de partenariat technique/financier, la planification des travaux.	
Territoire et public concernés : Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble de la CC Yonne Nord	
Modalités de mise en œuvre : • <u>Maître d'ouvrage de l'action</u> : CC Yonne Nord	